

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 16 avril 2021

### **COVID-19 ACCELERATION DE LA VACCINATION CHEZ LES PROFESSIONNELS PRIORITAIRES DE PLUS DE 55 ANS**

Covid-19 : accélération de la vaccination chez les professionnels prioritaires de plus de 55 ans. Les personnes âgées de plus de 55 ans sont éligibles à la vaccination par Astra Zeneca ou Janssen, réalisée un pharmacien, un infirmier diplômé d'Etat ou un médecin généraliste depuis le 12 avril. Le Premier Ministre a annoncé le 15 avril l'accélération dès la fin de semaine de la vaccination de certaines catégories de professionnels plus particulièrement exposés à la COVID, et la création de créneaux de rendez-vous dédiés.

#### **Sont éligibles à ce dispositif, s'ils ont plus de 55 ans :**

- les professeurs des écoles, collèges et lycées (enseignement général, professionnel et agricole)
- les personnes travaillant dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) dans l'enseignement général, professionnel et agricole
- les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse
- les professionnels de la protection de l'enfance
- les policiers nationaux et municipaux
- les gendarmes
- les surveillants pénitentiaires.

Grâce à la réactivité des centres de vaccination et des établissements de santé, 140 premières vaccinations seront réalisées ce week-end au centre de vaccination de Romilly-sur-Seine et à l'établissement aubois de soins immédiats à Troyes.

#### **Contact presse**